



Auto Moto Ecole Patrick

Bureau de L'Isle-Jourdain :
Agrément : E 02 032 0170 0
Siret : 424 134 039 00033
Téléphone : 05 62 07 06 99

Bureau de Léguevin :
Agrément : E 02 031 0637 0
Siret : 424 134 039 00041
Téléphone : 05 61 06 60 65

Bureau de Lévignac :
Agrément : E 02 031 0851 0
Siret : 424 134 039 00025
Téléphone : 05 61 06 15 60

Numéro de formation professionnelle : 73 31 07552 31
Code NAF : 8553Z

Garantie financière 27/02/2019
Adresse mail : autoecolepatrick32@orange.fr

PROGRAMME DÉTAILLÉ FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE D'UNE MOTOCYCLETTE PASSERELLE A2 VERS A

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les cylindrées et tous les 3 roues motorisées quelle que soit leur puissance.

PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE A
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs : - d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ; - de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ; - de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.
PRE – REQUIS	Être titulaire du permis de conduire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	La formation peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire. Équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes, dorsal si possible).
LIEU DE LA FORMATION PRATIQUE	- Lieu-dit Entiau 32600 L'ISLE JOURDAIN
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	SERGE BEAUXIS
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- 1 Motocyclette - Tableau Blanc, Paper board - Vidéoprojecteur
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation de suivi.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation est d'une durée de sept heures, quel que soit le nombre d'élèves.

La formation comporte 3 étapes :

- 1 séquence théorique de 2 heures
- 1 séquence pratique hors circulation de 2 heures.
- 1 séquence pratique en circulation de 3 heures. La séquence en circulation comprend, le cas échéant, des phases d'écoute pédagogique.

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

- Accidentalité
- Détectabilité
- Vitesse
- Conduite et produits psychoactifs

COMPÉTENCES :

Prendre conscience des principaux cas d'accidents impliquant une motocyclette.
Identifier et comprendre les risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette.

FORMATION PRATIQUE

Maniabilité hors circulation :

1. Changements de direction à droite et à gauche
2. Freinage
3. Inclinaison

COMPÉTENCES :

Anticiper et Adapter son comportement permettant d'éviter la gestion des situations dangereuses lors des changements de direction, des freinages, de l'inclinaison.

Maniabilité en circulation :

1. Audit
2. Auto-évaluation, échanges, apports d'explications et de conseils
3. Bilan de la journée, Clôture de la formation

COMPÉTENCES :

Évaluer ses capacités à détecter, analyser les situations de conduite et à adapter un comportement sécuritaire.